INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION



ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Dossier de l'OHI No. S3/3061

LETTRE CIRCULAIRE 25/2011 14 mars 2011

SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES (S-4) Révision 4.1.0

Références:

- A. LC de l'OHI 24/2011 Approbation des modifications à la résolution de l'OHI 02/2007 Principes et procédures pour la modification des normes techniques
- B. LC de l'OHI 71/2010 Spécifications de l'OHI pour les cartes marines (S-4) et symboles, abréviations et termes utilisés sur les cartes marines (INT Symboles des installations pour embarcations (de plaisance)
- C. LC de l'OHI 03/2011 Spécifications de l'OHI pour les cartes marines (S-4) Approbation des spécifications nouvelles et révisées concernant la note sur la précision des cartes, les feux oscillants, les turbines éoliennes flottantes, les intervalles entre les symboles de limite de zone, la dimension et le déplacement de symboles, les poubelles flottantes, les dispositifs de concentration de poissons, les instruments SADO sous-surfaciques
- D. LC de l'OHI 11/2011 Spécifications de l'OHI pour les cartes marines (S-4) Approbation des spécifications et symboles nouveaux et révisés concernant les aides à la navigation virtuelles
- E. LC de l'OHI 69/2010 Approbation des amendements à la spécification A-402.1 dans la S-4 et résolution 2/1997 dans la M-3

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

- 1. La dernière révision de la S-4, *Règlement de l'OHI pour les cartes internationales (INT) et spécifications de l'OHI pour les cartes marines (INT)* a été publiée. La version anglaise est maintenant disponible sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : www.iho.int→ Standards&Publications →download IHO Publications→S-4.
- 2. Conformément à la Résolution technique révisée 2/2007 sur les *Principes et procédures pour la modification des normes techniques* annoncés en référence A, l'édition révisée de la S-4 porte le numéro d'édition 4.1.0.
- 3. Les références B à D informaient les Etats membres que différents symboles et spécifications proposés par le groupe de travail sur la normalisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG) avaient été adoptés et seraient inclus dans la prochaine révision de la S-4. Ils ont été inclus dans l'édition 4.1.0, comme suit:
- a. Nouvelles spécifications pour poste d'amarrage, club nautique, poste d'amarrage pour visiteur, bouée d'amarrage pour visiteur, caravaning, et camping.
- b. Spécifications nouvelles ou révisées concernant la note sur la précision des cartes, les feux oscillants, les turbines éoliennes flottantes, les intervalles entre les symboles de limite de zone, la dimension et le déplacement de symboles, les poubelles flottantes, les dispositifs de concentration de poissons, les instruments SADO sous-surfaciques ;

- c. Spécifications révisées pour les aides à la navigation virtuelles.
- 4. Des clarifications ont également été incluses dans l'Edition 4.1.0, comme suit:

A-402.1 Cette spécification a été reformulée afin d'encourager les pays reproducteurs à obtenir et à diffuser les renseignements utiles à la mise à jour des cartes aux pays producteurs. Cette clarification a été demandée par le Comité de coordination interrégional (IRCC) de l'OHI et elle a été annoncée par lettre circulaire en référence E. La formulation actuelle a été légèrement modifiée pour une meilleure compréhension entre les présidents du CSPCWG et de l'IRCC tout au long des consultations.

B-423.2 Une clarification concernant l'orientation du symbole des brisants (la partie concave faisant face aux eaux peu profondes ou à la ligne de côte).

B-433 Une clarification pour prendre en compte la dénomination des câbles sous-marins (comme dans le cas des pipelines)

B-461.5 Une clarification qui permette de symboliser les directions divergentes du balisage en plus des directions opposées.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

Robert WARD Directeur